

En Centre-Val de Loire, logistique rime plus qu'ailleurs avec entreposage et conditionnement

Insee Analyses Centre-Val de Loire • n° 110 • Février 2024



En 2019, les établissements de la logistique emploient 43 600 salariés en Centre-Val de Loire. Ils sont fortement concentrés le long de l'axe ligérien, en particulier autour des métropoles d'Orléans et de Tours. Le poids de ces établissements dans l'emploi salarié régional est nettement plus élevé qu'au niveau national. Les activités logistiques dans le domaine de la manutention, de l'entreposage et du conditionnement pèsent plus en Centre-Val de Loire que dans n'importe quelle autre région. Les professions logistiques peuvent être exercées dans des entreprises dont l'activité logistique n'est pas l'activité principale. Parmi les 61 100 salariés des professions de la logistique dans la région, plus de la moitié sont dans ce cas. Dans les professions logistiques, la main d'œuvre est plutôt masculine et composée en majorité d'ouvriers qualifiés.

En 2019, dernière année avant la survenue de la crise sanitaire, les établissements dont la logistique est l'activité principale emploient près de 43 600 salariés en Centre-Val de Loire (43 800 en 2022). Ces établissements exercent des activités logistiques pour compte d'autrui qui englobent des activités de transport de fret et services aux transports, des activités de manutention, d'entreposage et de conditionnement, et des activités de services postaux ou de déménagement ([pour comprendre](#)).

Dans la région, 7,3 % des salariés dans un établissement de la logistique

Par sa proximité avec l'Île-de-France et sa situation géographique à l'intersection de grands axes autoroutiers, le poids de l'emploi salarié dans les établissements de la logistique en Centre-Val de Loire (7,3 % en 2019) est plus élevé qu'au niveau national (6,0 % en France métropolitaine). Ainsi, la région se situe au 3^e rang selon le poids de la logistique dans l'emploi salarié régional après la Normandie et les Hauts-de-France (7,5 %). Les activités logistiques sont aussi exercées par 1 340 non-salariés, micro-entrepreneurs, entrepreneurs individuels ou gérants non-salariés.

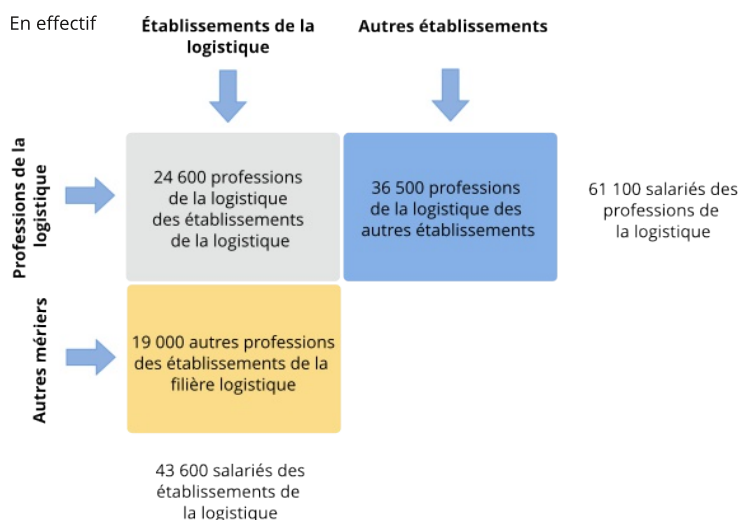
En 2019, la richesse dégagée ([définitions](#)) par les établissements de la logistique, employeurs ou non, atteint 2,9 milliards d'euros dans la région, soit 4,1 % de la richesse dégagée par la logistique au niveau national.

En 2019, la région Centre-Val de Loire héberge 4 600 établissements de la logistique

(2,1 % des établissements de la région, contre 2,7 % en France métropolitaine), dont 1 800 établissements employeurs (le nombre d'établissements employeurs reste stable entre 2019 et 2022). La majorité de ces établissements employeurs de la logistique ont leur siège social dans la région (56,5 %). Ils emploient en moyenne 24,2 salariés, contre 21,2 en France métropolitaine. Ces salariés exercent en majorité une profession logistique (56,4 %) ▶ [figure 1](#), les autres exercent des fonctions support telles que le secrétariat, l'informatique ou la comptabilité.

Les établissements de la logistique ont fréquemment recours à l'intérim pour ajuster leurs effectifs face aux fluctuations d'activité ou faire face à des difficultés de recrutement. Le recours à l'intérim dans la logistique est plus fréquent dans la région qu'au niveau national. Les établissements de la logistique ont eu recours à 7 000 intérimaires en 2019 (au 31/12 en équivalent temps plein), soit près d'un salarié sur six dans ces établissements, contre un sur dix en France métropolitaine.

► 1. Salariés des professions logistiques et salariés des établissements de la logistique en 2019



Champ : Salariés au 31/12 d'établissements marchands, actifs et hors particuliers employeurs en Centre-Val de Loire.
Source : Insee, Flores 2019, Base tous salariés 2019.

En partenariat avec :

Concentration des établissements et des salariés le long de l'axe ligérien

Les établissements employeurs de la logistique se concentrent autour des axes autoroutiers et à la périphérie des grandes villes, à la croisée des réseaux de transport et des grands centres économiques de production, de distribution et de consommation. L'implantation géographique revêt en effet une dimension stratégique importante pour les établissements de la logistique notamment en termes d'approvisionnement (proximité, coûts de transport). Dans la région comme ailleurs, les grandes entreprises disposent souvent de plusieurs établissements logistiques. C'est le cas par exemple des grands groupes internationaux comme Kuehne+Nagel ou encore Amazon implanté à Saran (centre de distribution), Gidy (centre de tri) et Ormes (agence de livraison). Par son activité historique de service postal universel, La Poste présente un important maillage sur le territoire (244 établissements dans la région en 2019) comme celui de SNCF Réseau pour le ferroviaire (108 établissements). La part des établissements employeurs qui comptent 50 salariés et plus est quatre fois plus importante dans la logistique que pour

l'ensemble des établissements employeurs de la région (12 % contre 3 %). Ces établissements concentrent 58,0 % de l'emploi salarié (contre 52 % dans le reste de l'économie).

La forte concentration géographique des établissements de la logistique dans la région va de pair avec celle de l'emploi salarié. Le poids des établissements de la logistique dans l'emploi salarié dépasse la moyenne régionale dans 23 des 81 intercommunalités de la région ► **figure 2**. Se dessinent ainsi trois territoires logistiques principaux : l'axe ligérien du sud de Tours à Orléans, les franges franciliennes de Dreux à Montargis et un axe sud entre Châteauroux, Bourges et Vierzon.

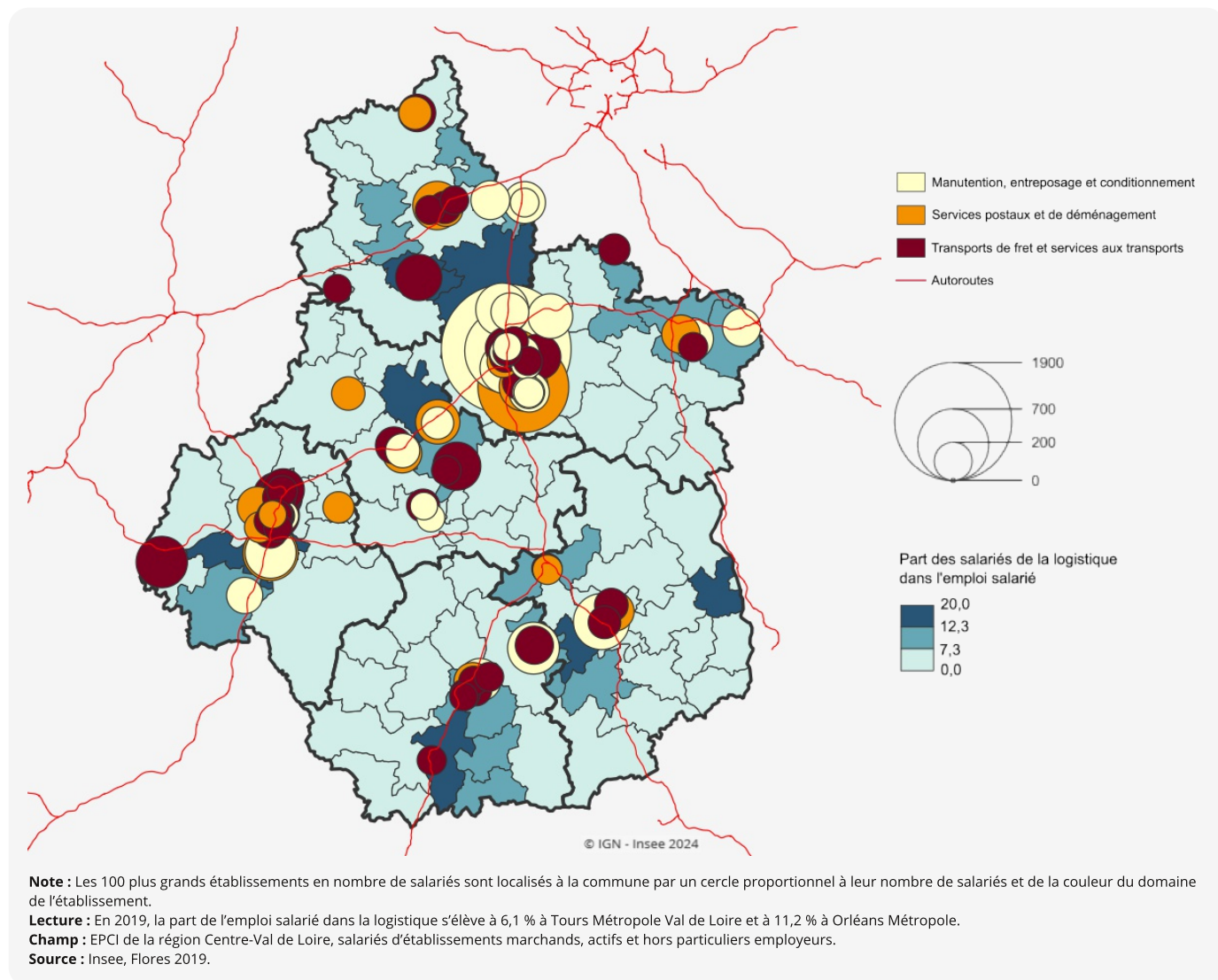
Sur l'axe ligérien, les intercommunalités de Tours, d'Orléans et de Blois accueillent 42,0 % des emplois salariés des établissements de la logistique de la région (contre 37,4 % de l'ensemble de l'emploi salarié) et près de la moitié des établissements en 2019. Le poids des salariés de la logistique dans l'emploi salarié est plus élevé à Orléans Métropole (11,2 %, soit 10 500 emplois salariés et 1 000 établissements de la logistique). La métropole orléanaise accueille en proportion plus de grands établissements de la logistique (14,7 % d'établissements

employeurs de 50 salariés et plus, contre 11,7 % au niveau régional) dont les trois principaux sites employeurs de la région, Amazon et Deret à Saran et La Poste à Orléans. La part des activités d'entreposage dans l'emploi salarié de la logistique traduit la concentration de ces activités à Orléans Métropole (37,6 % des emplois salariés de la logistique).

Le poids de la logistique dans l'emploi salarié est moindre à Tours Métropole Val de Loire (6,1 %). Bien que Tours Métropole Val de Loire accueille autant d'établissements de la logistique que la métropole d'Orléans (1 000), près de deux fois moins d'emplois salariés y travaillent (5 900 emplois). Dans la métropole tourangelle, les établissements de la logistique sont spécialisés dans le domaine du transport de fret et services aux transports qui concentre près des trois quarts de l'emploi salarié dans la logistique (74,8 %).

À Agglopolys - Communauté d'agglomération de Blois, l'emploi salarié dans la logistique représente 4,5 % de l'emploi total de l'agglomération. Parmi les 1 300 salariés des 200 établissements de la logistique sur l'agglomération de Blois, un sur deux travaille dans un établissement du transport de fret et services aux transports.

► 2. Domaines d'activités et nombre de salariés dans les 100 principaux établissements logistiques, part de la logistique dans l'emploi salarié dans les EPCI du Centre-Val de Loire



Le long de l'axe ligérien, la part de l'emploi salarié dans la logistique est plus élevée dans les intercommunalités voisines des grands centres urbains, où le volume de l'emploi salarié est moins conséquent. Au nord d'Orléans, la part de la logistique dans l'emploi salarié est la plus élevée dans les communautés de communes de la Beauce Loirétaine (19,1 %) et de la Forêt (16,6 %) à la jonction des axes ligériens et franciliens, en raison de la forte densité d'emplois logistiques dans les communes de Poupry et Neuville-aux-Bois qui accueillent des établissements d'entreprises telles que FM Logistic ou GXO ► **figure 3a.**

Au sud de Tours, la part de la logistique dans l'emploi salarié est supérieure à 12 % dans la communauté de communes de Touraine Vallée de l'Indre en raison d'une forte densité d'emplois logistiques dans la commune de Sorigny qui accueille un entrepôt de Lidl et un autre de La Poste ► **figure 3b.** À l'est et au nord de Blois, la part de la logistique dans l'emploi salarié atteint 19,2 % dans la communauté de communes de Beauce Val de Loire, avec une forte densité d'emplois salariés dans la commune de Mer ► **figure 3c.**

Dans les franges franciliennes, un emploi salarié sur cinq est occupé dans un établissement de la logistique dans les communautés de communes du Cœur de Beauce et du Bonnevalais situées au sud de Chartres. Sur l'axe sud entre Châteauroux, Bourges et Vierzon, le poids de la logistique dans l'emploi salarié est supérieur à 12 % dans la communauté de communes d'Eguzon – Argenton – Vallée de la Creuse (qui bénéficie de la proximité immédiate de l'aéroport international de fret de Châteauroux Centre). Entre Bourges et Issoudun, ce poids de la logistique est proche de 19 % dans la communauté de communes de FerCher.

Spécialisation régionale marquée dans le domaine de la manutention, de l'entreposage et du conditionnement

Par sa proximité immédiate avec l'Île-de-France et une plus grande disponibilité foncière, le Centre-Val de Loire accueille, comme les Hauts-de-France, une part plus importante d'établissements de la logistique spécialisés dans l'entreposage et le conditionnement qu'en France métropolitaine (► **données complémentaires 1**). Le domaine de la manutention, de l'entreposage et du conditionnement représente 11 700 emplois salariés dans la région, soit plus d'un emploi salarié sur quatre dans les établissements de la logistique (26,9 % contre 16,6 % en France métropolitaine). Le nombre d'emplois salariés dans ce domaine est particulièrement important dans les activités dédiées à l'entreposage non frigorifique (7 900 salariés), au conditionnement (1 800 salariés) et à l'entreposage frigorifique (1 100 salariés). En revanche, les centrales d'achat alimentaires ou non alimentaires ne comptent que 500 emplois salariés en Centre-Val de Loire, soit moins de 1 % de l'emploi salarié dans la logistique, moins que dans des régions limitrophes comme les Pays de la Loire. Les plateformes logistiques d'Amazon et de Deret implantées dans la région concentrent 23,9 % de l'emploi salarié du domaine de la manutention, de l'entreposage et du conditionnement et regroupent en moyenne 350 salariés par établissement.

Les établissements spécialisés dans ce domaine sont ceux qui ont le plus fréquemment recours à l'intérim (58,8 % des intérimaires des établissements de la logistique).

Comme en France métropolitaine, le transport de fret et services aux transports

constitue le principal domaine employeur de la logistique en Centre-Val de Loire (22 700 emplois salariés) ► **figure 4.** Toutefois, le poids de ce domaine dans les activités logistiques est moindre dans la région. La part du transport de fret dans l'emploi salarié dans la logistique (52,0 %) est inférieure de 10 points à celle observée au niveau national. Le transport de fret et services aux transports est également le principal domaine d'exercice des non salariés des établissements de la logistique. Ce domaine regroupe la moitié des 1 300 non-salariés des établissements de la logistique. Sans littoral ni grande voie navigable et avec un seul aéroport de fret à Châteauroux, les activités dans le transport de fret et services aux transports relèvent essentiellement d'activités de logistique terrestre en Centre-Val de Loire, et plus particulièrement des activités de transport routier de fret interurbain ou de proximité (respectivement 18,4 % et 13,4 % des salariés de la logistique).

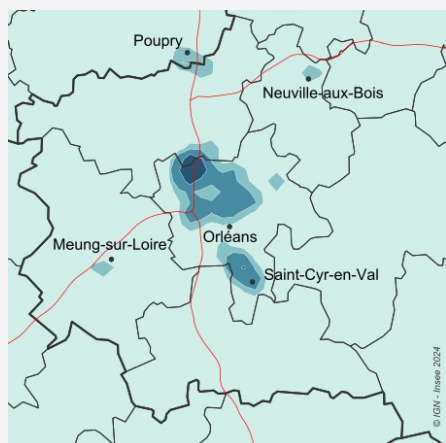
Les établissements spécialisés dans les services postaux et de déménagement emploient un salarié de la logistique sur cinq (9 200 emplois), une part comparable à celle de France métropolitaine. Plus de neuf emplois salariés sur dix de ce domaine relèvent des activités de service postal de La Poste.

Forte hausse des créations d'établissements non-employeurs offrant des services de livraison

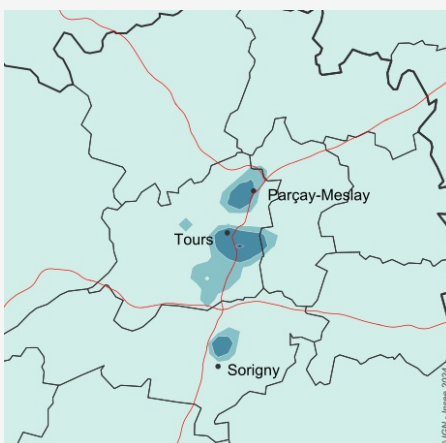
Le développement du e-commerce amplifié par la crise sanitaire a vu s'accroître les besoins portant sur de faibles volumes, auxquels répondent de petits prestataires de services logistiques. Le nombre d'établissements de la logistique est ainsi en forte hausse en 2020. Entre fin 2018 et fin 2020, la croissance du nombre d'établissements de la logistique (+69 %) est

Nombre d'emplois salariés au km²

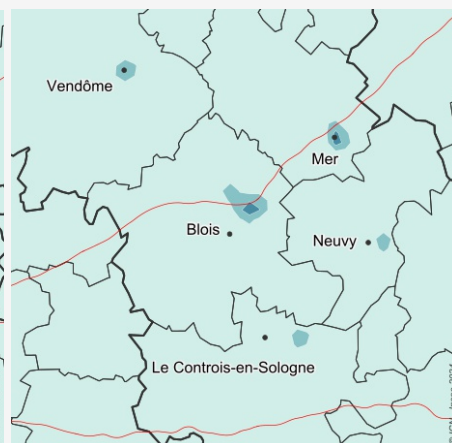
► 3a. autour d'Orléans Métropole



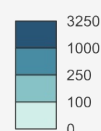
► 3b. autour de Tours Métropole Val de Loire



► 3c. autour d'Agglopolys - Communauté d'agglomération de Blois



Nombre d'emplois salariés au km²



Champ : EPCI de la région Centre-Val de Loire, salariés dans un établissement logistique, établissements marchands, actifs et hors particuliers employeurs.

Sources : Insee, Flores 2019, Base tous salariés 2019.

— Autoroutes

nettement supérieure à celle de l'ensemble des établissements de la région (+9 % entre 2018 et 2020). Elle reste toutefois en deçà de la croissance observée en France métropolitaine pour l'ensemble des établissements de la logistique sur la même période (+82 %).

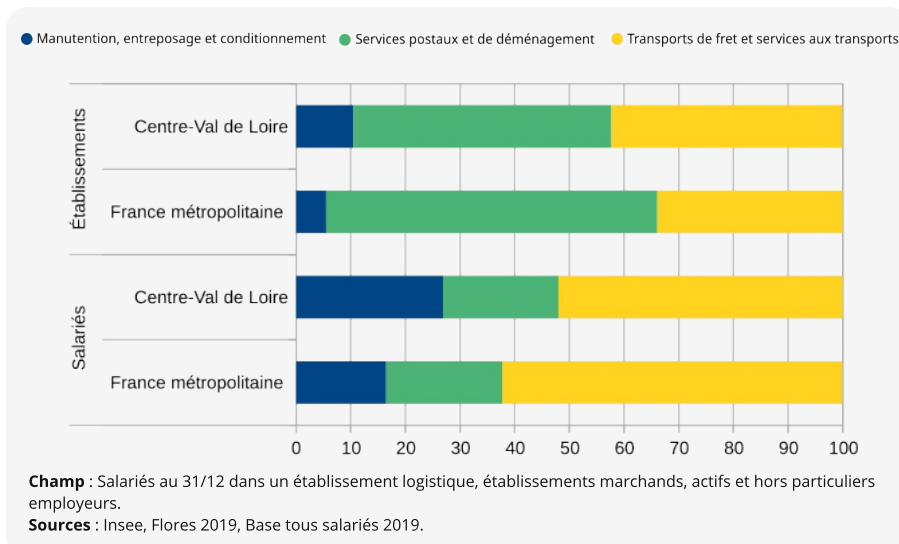
Cette croissance du nombre d'établissements de la logistique est tirée par la très forte croissance du nombre d'établissements non employeurs dans le domaine des services postaux et de déménagement (+213 %), particulièrement dans les autres activités de livraison et de courrier hors service postal universel. La part des établissements de la logistique dans le domaine des services postaux et de déménagement (**pour comprendre**) a ainsi augmenté de plus de 20 points entre 2018 et 2020 (de 37 % à 60 % des établissements de la logistique). Malgré le dynamisme des activités logistiques réalisées pour compte d'autrui, l'emploi salarié a légèrement diminué dans les établissements de la logistique (-1,2 % en Centre-Val de Loire entre 2018 et 2020).

En 2020, la croissance du nombre d'établissements qui réalisent principalement des activités logistiques pour compte d'autrui se poursuit. Le Centre-Val de Loire a enregistré 2 000 nouveaux établissements logistiques dont 1 700 sous le statut de micro-entrepreneur, 3 200 en 2021 (dont 2 800 sous le statut de micro-entrepreneur) et 1 900 en 2022 (dont 1 600 sous le statut de micro-entrepreneur). La plupart des nouveaux établissements sont créés dans le domaine des services postaux et de déménagement (plus de huit sur dix en 2021 et en 2022) et relèvent quasi exclusivement des activités de service postal et de livraison à domicile. La croissance des flux de marchandises s'est également répercutée sur le recours à l'emploi intérimaire. En 2020, les établissements de la logistique ont employé 8 600 intérimaires puis 8 200 en 2021.

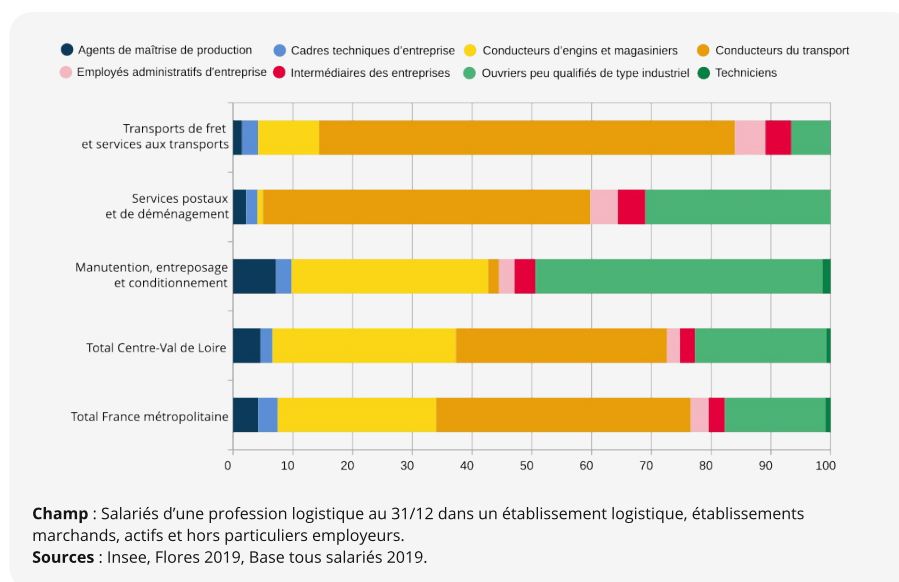
Les professions logistiques exercées en majorité dans un établissement non logistique

Les professions logistiques regroupent l'ensemble des métiers relevant d'activités logistiques réalisées à la fois pour compte propre et pour compte d'autrui. En 2019, 61 100 salariés exercent une profession logistique dans la région, soit l'équivalent d'un salarié sur dix. La majorité des salariés des professions logistiques (59,7 %) travaillent dans des établissements dont la logistique n'est pas l'activité principale ou qui internalisent tout ou partie de leurs activités logistiques. Les principales professions logistiques sont celles des ouvriers : les conducteurs du transport (35,3 %), les conducteurs d'engins et magasiniers (30,7 %) et, les ouvriers peu qualifiés de type industriel (22,0 %). Les emplois de niveau profession intermédiaire représentent 10,0 % des emplois salariés dans les professions logistiques. Si la part des cadres dans les professions logistiques est nettement plus faible que pour l'ensemble des salariés de la région (2,0 % contre 12,4 %), elle est également inférieure en Centre-Val de Loire en comparaison des autres régions métropolitaines hors Île-de-France (2,6 %).

► 4. Répartition des emplois salariés et des établissements de la logistique suivant le domaine



► 5. Répartition des professions logistiques par catégorie socioprofessionnelle selon le domaine de la logistique en 2019



Dans les établissements de la logistique, près d'un salarié d'une profession logistique sur deux est conducteur de transport (46,6 % contre 27,8 % des salariés des professions logistiques dans un établissement non logistique). Dans le domaine du transport de fret et services aux transports, les conducteurs du transport représentent sept salariés des professions logistiques sur dix (69,6 %) ► **figure 5**.

Une main d'œuvre plutôt masculine pour les salariés des professions logistiques

Les professions logistiques sont des métiers peu féminisés. Parmi les salariés non employés par des particuliers, 22,3 % sont des femmes, contre 44,3 % dans l'ensemble de l'économie. Néanmoins, la profession s'est légèrement féminisée en 10 ans. Quatre professions logistiques sur dix exercées par des hommes sont les métiers de conducteurs du transport alors que seule un

peu plus d'une femme sur six (17,7 %) exerce ce type de profession logistique. Par exemple, les conducteurs routiers ou grands routiers comptent onze fois plus d'hommes que de femmes. Une part importante des femmes occupent les postes les moins qualifiés des professions logistiques. Ainsi, 39,8 % des salariées de la logistique sont ouvrières non qualifiées, contre 16,9 % des hommes.

Tous établissements confondus, le niveau de rémunération des salariés des professions logistiques est inférieur à celui de l'ensemble des salariés en Centre-Val de Loire (salaire net mensuel en équivalent temps plein de 1 710 euros, contre 1 790 euros). Au même niveau de qualification, les ouvriers sont également légèrement moins rémunérés dans les professions logistiques (1 640 euros, contre 1 680 euros dans l'ensemble de l'économie régionale). En particulier, le niveau de rémunération des ouvriers dans les professions logistiques est nettement

inférieur à celui des ouvriers dans les professions automobiles (1 920 euros). À ce niveau de qualification et au contraire des hommes, les femmes sont mieux rémunérées dans les professions logistiques (1 570 euros, contre 1 520 euros pour les ouvrières dans l'ensemble de l'économie régionale).●

Élise Boekwa Bonkosi, Thibaud Fégar, Boris Ménard (Insee)



Retrouvez les données en téléchargement sur www.insee.fr

► Définitions

Un **établissement** est une unité de production géographiquement localisée mais juridiquement dépendante d'une entreprise, son unité légale. Réaliser une étude au niveau établissement (plutôt qu'au niveau entreprise) permet d'appréhender au mieux la spécialisation des unités de travail et de localiser l'emploi au plus près. Si l'entreprise ne possède qu'un seul établissement, alors cet établissement constitue le centre de décision de l'entreprise. Si l'entreprise n'appartient pas à un groupe, le siège social de l'entreprise est son centre de décision. Enfin si l'entreprise appartient à un groupe, le centre de décision est le siège social de l'entreprise à la tête du groupe.

La **richesse dégagée** est une notion économique qui permet d'évaluer l'importance de l'activité économique dans une zone à travers sa valeur ajoutée. Elle se calcule en répartissant la valeur ajoutée d'une entreprise selon la masse salariale de ses établissements présents dans le territoire étudié.

► Pour comprendre

La **logistique** recouvre le transport et le stockage de marchandises, pour compte propre et pour compte d'autrui. Le transport de passagers et le commerce de gros sont exclus.

Les établissements relevant de la logistique pour compte d'autrui sont identifiés à partir de leur activité principale (APET dans la nomenclature d'activités NAF rev. 2). Les activités logistiques peuvent être regroupées en trois domaines logistiques : transports de fret et services aux transports ; manutention, entreposage et conditionnement ; services postaux et de déménagement.

• **Transports de fret et services aux transports** : transports ferroviaires de fret (4920Z), transports routiers de fret interurbains (4941A), transports routiers de fret de proximité (4941B), location de camions avec chauffeur (4941C), transports par conduites (4950Z), transports aériens de fret (5121Z), transports maritimes et côtiers de fret (5020Z), transports fluviaux de fret (5040Z), services auxiliaires des transports terrestres (5221Z), services auxiliaires des transports par eau (5222Z), services auxiliaires des transports aériens (5223Z), messagerie, fret express (5229A), affrètement et organisation des transports (5229B), location et location-bail de camions (7712Z), location et location-bail de machines et équipements agricoles (7731Z), location et location-bail de matériels de transport aérien (7735Z), location et location-bail de matériels de transport par eau (7734Z) ;

• **Manutention, entreposage et conditionnement** : entreposage et stockage frigorifique (5210A), entreposage et stockage non frigorifique (5210B), manutention portuaire (5224A), manutention non portuaire (5224B), centrales d'achat alimentaires (4617A), centrales d'achat non alimentaires (4619A), activités de conditionnement (8292Z) ;

• **Services postaux et de déménagement** : services de déménagement (4942Z), activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel (5310Z), autres activités de poste et de courrier (5320Z).

L'**approche fonctionnelle** regroupe l'ensemble des professions de la logistique, qu'elles soient exercées dans un établissement relevant du secteur de la logistique ou non. Les professions retenues sont au nombre de 25. Certaines professions du transport de marchandises et de l'entreposage ne relèvent que partiellement des activités logistiques. Les emplois associés ne sont comptabilisés que s'ils sont exercés dans des établissements de transport de marchandises, d'entreposage, de commerce et d'industrie manufacturière, ou exploitant un entrepôt de plus de 5 000 m². De plus, les manutentionnaires non qualifiés (676A) sont exclus des professions logistiques lorsqu'ils sont employés dans l'industrie manufacturière.

Pour les besoins de l'étude, les 25 professions ont été agrégées en 8 catégories en utilisant le niveau 2 de la nomenclature des catégories socio-professionnelles.

► Pour en savoir plus

- Insee, "Les entreprises en France" Edition 2023, *Insee références*, décembre 2023.
- Éblé S., Lefèvre L., "Les Hauts-de-France, première région logistique française", *Insee Analyses Hauts-de-France n°160*, octobre 2023.
- Chesnel H., Fouchard C., "60 500 emplois salariés dans les secteurs de la logistique", *Insee Flash Pays-de-la-Loire n°127*, août 2022.
- Agence d'urbanisme de la région angevine (AURA), "La filière transport-logistique sur Angers Loire Métropole", novembre 2021.
- Ville H., Volmers G., "La logistique en Bourgogne-Franche-Comté : 72 200 emplois, une activité de plus en plus externalisée", *Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté n°55*, avril 2019.

► Sources

Base Tous Salariés 2018, 2019 et 2020 (DSN) ; Flores 2018, 2019 et 2020 ; Sirius 2020, 2021 et 2022 ; Base non-salariés 2018, 2019 et 2020. Fichier Économique Enrichi 2019. L'année 2019 a été choisie comme année de référence pour le cœur de l'analyse des établissements employeurs et des professions. Les sources pour mener conjointement cette analyse sont disponibles de 2018 à 2020. Toutefois et en accord avec les partenaires, l'émergence de la crise de la Covid 2019 a conduit à ne pas mobiliser les données 2020. Les éléments de cadrage plus récents et postérieurs à 2020 sont issus des données Flores et Sirius.

